

DECRET N° 95-205 du 11 Juillet 1995

Portant nomination de Monsieur  
Théodore HOLO, en qualité de  
Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice et de la Législation  
par intérim.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Théodore HOLO est nommé Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation par intérim, cumulativement avec ses fonctions de Ministre chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement.

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter du 11 Juillet 1995, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 11 Juillet 1995

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 CS 2 ME-DN 2 MJL-MRI-PPG 4  
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DB-DCF-DGBM-DGTCP-DGIMD 5 BN-DAN-  
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1  
JORB 1.-